



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es) :

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2025-03-81 / CAMP DE JOUR, SOUTIEN DE LA DEMANDE DÉPOSÉE PAR LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes monitrices et moniteurs de 14 à 17 ans en moyenne ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents

CONSIDÉRANT QUE pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire

CONSIDÉRANT QU'également, les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin appuyé par le conseiller Guy Dupuis

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Valère soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

- o Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- o Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- o Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

ET QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **12 mars 2025**.

Annick Girouard

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Tél. : 819 353-3450

www.msvalere.qc.ca

Télé. : 819 353-3459

stvalere@msvalere.qc.ca



VICTORIANVILLE
et sa région

*Plus
qu'une
présence*
COM